

PROVINCE DE QUÉBEC  
 CANADA

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal du **lundi 24 août 2026 à 16 h 30**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Jean de Blois et France Dussault**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La conseillère Marie-Eve Soucy est absente.  
 La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour;
- Attribution du contrat de réfection du chemin Millington;
- Avis de motion- *Projet de Règlement numéro 26-572 décrétant des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue du Lac-des-Sittelles*;
- Offre de service en ingénierie pour le ponceau Millington 085-05A-Aust-ChTay-01;
- Levée de l'assemblée.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (2026-08-228)

2026-08-228 **Il est proposé par la conseillère C. Rocher appuyé par le conseiller F. Tanguay**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2. **ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DU CHEMIN MILLINGTON** (229)

2026-08-229 **ATTENDU** que le 15 juillet dernier, la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réfection du chemin Millington;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu deux soumissions, à savoir :

|                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
|                                       | Incluant les taxes |
| Groupe Colas Québec inc.              | 2 093 593,57 \$    |
| 3102-0936 Québec inc. (EW Excavation) | 2 235 114,00 \$    |

**ATTENDU QUE** Groupe Colas Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU :**

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'adjuger le contrat de réfection du chemin Millington à **Groupe Colas Québec inc.** au montant de **2 093 593, 57 \$**, taxes comprises;
- le tout conditionnel à l'obtention à l'obtention du certificat d'autorisation des travaux à obtenir du MELCCFP;
- le document d'appel d'offres, les addendas, la soumission déposée par Groupe Colas Québec Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

ADOPTÉE

**3. AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-572 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES**

Avis de motion est par la présente donné par F. Dussault, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, le *Règlement numéro 26-572 décrétant des travaux de remplacement de ponceaux sur la rue du Lac-des-Sittelles* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante :

<https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 24 août 2026

**4. OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE POUR LE PONCEAU MILLINGTON 085-05A-AUST-CHTAY-01 (230)**

2026-08-230

**ATTENDU** le dépôt par la firme de génie-conseil EXP d'une offre de services pour les plans et devis préliminaires et demande de subvention concernant le remplacement du ponceau Millington 085-05A-AUST-CHTAY-01;

**ATTENDU QUE** les activités suivantes sont prévues au mandat :

- la collecte de données;
- l'élaboration des interventions;
- les plans et devis préliminaires;

**ATTENDU QUE** le résultat de l'étude permettra à la municipalité de préparer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du PAVL 2027-2028, volet redressement-sécurisation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par le conseiller J. de Blois  
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte l'offre de services d'EXP, datée du 11 août 2026 au montant de 8 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat susmentionné.

**ADOPTÉE**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (231)**

2026-08-231

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseiller F. Tanguay l'assemblée est levée à 17 h 10.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_  
pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Manon Fortin**  
**Greffière-trésorière**